

# RAPPORT FINANCIER

2020

---

**YYC** L'ADMINISTRATION  
AÉROPORTUAIRE  
DE CALGARY

# TABLE DES MATIÈRES

---

- 3 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 4 Rapport de l'auditeur indépendant
- 6 État de la situation financière
- 7 État du résultat net et de l'actif net
- 8 Tableau des flux de trésorerie
- 9 Notes annexes

# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

---

La direction de l'Administration aéroportuaire de Calgary (l'« Administration ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé. Les états financiers et les notes comprennent toutes les informations nécessaires à une présentation fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'Administration conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que d'autres informations que l'Administration est tenue de fournir selon les lois et règlements auxquels elle est assujettie.

La direction de l'Administration maintient des systèmes, des politiques et des procédures appropriés en matière de comptabilité et de contrôle interne qui fournissent à la direction l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les documents comptables sont fiables et qu'ils constituent une base adéquate pour l'établissement des états financiers. Les présents états financiers comprennent également des montants qui sont fondés sur des estimations et des jugements qui reflètent les informations disponibles à l'heure actuelle.

Les états financiers ont été audités par PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet indépendant de comptables professionnels agréés nommé par le conseil d'administration.

Le comité d'audit et des finances du conseil d'administration se compose de cinq administrateurs qui ne sont pas des employés de l'Administration. Le comité rencontre périodiquement la direction et les auditeurs externes indépendants pour examiner toute question importante qui survient au sujet de la comptabilité, du contrôle interne et de l'audit. Le comité d'audit et des finances examine également les états financiers annuels de l'Administration ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant et les recommande au conseil d'administration qui approuve les états financiers.



**ROBERT (BOB) SARTOR**

Président et chef de la direction



**ROBERT J. PALMER**

Vice-président, Commerce, Stratégie et  
chef des finances

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de l'Administration aéroportuaire de Calgary

---

### Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Administration aéroportuaire de Calgary (l'« Administration ») au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (NCECF).

#### Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Administration, qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2020;
- l'état du résultat net et de l'actif net pour les exercices clos à cette date;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

---

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Indépendance

Nous sommes indépendants de l'Administration conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

---

### Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit les questions et les situations indiquant l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'Administration à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

---

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCECF, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Administration à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Administration ou de cesser ses activités ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
111 5 Avenue SW, Suite 3100, Calgary, Alberta, Canada T2P 5L3  
Tél. : +1 403 509 7500, Téléc. : +1 403 781 1825

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Administration.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Administration;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Administration à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Administration à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Pricewaterhousecoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Comptables professionnels agréés

Calgary (Alberta)  
Le 3 mars 2021

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre, en milliers de dollars canadiens

	NOTE	2020	2019
<b>ACTIF</b>			
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		66 480 \$	46 850 \$
Créances	4	19 946	28 884
Stocks	5	5 451	5 649
Charges payées d'avance		3 224	5 592
		95 101	86 975
<b>INCITATIFS À LA LOCATION ET AUTRES ACTIFS À LONG TERME</b>		4 550	1 698
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>	6	3 150 538	3 274 533
<b>ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES</b>	14	27 883	35 462
		<b>3 278 072 \$</b>	<b>3 398 668 \$</b>
<b>PASSIF ET ACTIF NET</b>			
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Facilité d'exploitation	8	50 000 \$	– \$
Dettes d'exploitation et charges à payer		16 872	36 046
Intérêts à payer sur la dette à long terme	8	87 321	19 580
Produits différés		442	569
Autres passifs	7	2 662	2 644
Partie courante de la dette à long terme	8	50 000	25 000
		207 297	83 839
<b>AUTRES PASSIFS À LONG TERME</b>	7,19	24 764	2 740
<b>PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES</b>	14	18 158	16 677
<b>DETTE À LONG TERME</b>	8	2 865 901	2 890 901
		3 116 120	2 994 157
<b>ACTIF NET</b>		161 952	404 511
		<b>3 278 072 \$</b>	<b>3 398 668 \$</b>

Se reporter aux notes annexes. Se reporter à la note 2 pour obtenir des précisions sur la continuité d'exploitation.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



**Michael Casey**  
Président du conseil d'administration



**Donald Cormack**  
Administrateur

# ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DE L'ACTIF NET

Exercices clos les 31 décembre, en milliers de dollars canadiens

	NOTE	2020	2019
<b>PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>			
Frais d'améliorations aéroportuaires	9	46 671 \$	163 344 \$
Produits autres qu'aéronautiques	10,11		
Concessions		22 937	72 409
Location de terrains		20 878	20 986
Parc de stationnement		15 240	41 700
Location d'aérogares		9 119	8 356
Autres produits des activités ordinaires		664	1 799
Produit d'intérêts		426	779
		69 264	146 029
Produits aéronautiques			
Droits d'atterrissage		24 600	49 759
Frais généraux liés aux aérogares		23 277	48 128
Autres frais aéronautiques		10 272	24 703
		58 149	122 590
		174 084	431 963
<b>CHARGES</b>			
Biens et services		97 523	121 511
Salaires et avantages du personnel	11	26 104	39 390
Contribution à l'échangeur	19	22 450	-
Impôts fonciers		17 798	17 910
Bail avec le Canada	13	2 381	43 778
Frais de manutention liés aux frais d'améliorations aéroportuaires	9	2 343	6 492
		168 599	229 081
<b>REVENU AVANT LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET LES INTÉRÊTS</b>		5 485	202 882
Dotation aux amortissements	6	137 234	168 846
Intérêts	18	100 901	102 899
<b>PERTE D'EXPLOITATION</b>		(232 650)	(68 863)
<b>AUTRES PRODUITS (PERTES)</b>			
Avantages de retraite postérieurs à l'emploi	14	(9 909)	9 287
<b>PERTE NETTE</b>		(242 559)	(59 576)
<b>ACTIF NET À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>		404 511	464 087
<b>ACTIF NET À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>		<b>161 952 \$</b>	<b>404 511 \$</b>

Se reporter aux notes annexes.

# TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre, en milliers de dollars canadiens

	NOTE	2020	2019
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
Perte nette		(242 559) \$	(59 576) \$
Cotisations patronales futures	14	(1 758)	(2 180)
Ajustements :			
Dotation aux amortissements	6	137 234	168 846
Avantages de retraite postérieurs à l'emploi	14	10 818	(8 084)
Pénalité payée sur le remboursement anticipé de la dette à long terme		–	4,885
Perte sur cessions de stocks et d'immobilisations corporelles		–	89
		(96 265)	103 980
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :			
Autres passifs		22 042	1 038
Intérêts à payer sur la dette à long terme		67 740	347
Créances		6 086	(1 015)
Charges payées d'avance		2 368	(1 862)
Stocks		198	(36)
Produits différés		(127)	(802)
Dettes d'exploitation et charges à payer		(6 640)	(6 610)
		91 667	(8 940)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		(4 598)	95 040
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Prélèvement sur la facilité d'exploitation		50 000	–
Remboursement de la dette à long terme		(25 000)	(70 000)
Pénalité payée sur le remboursement anticipé de la dette à long terme		–	(4 885)
Produit tiré de nouveaux titres d'emprunt à long terme		25 000	70 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		50 000	(4 885)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Investissement dans des immobilisations corporelles et incorporelles		(17 769)	(76 577)
Variation des dettes d'exploitation et charges à payer liées aux immobilisations corporelles et incorporelle		(8 003)	(1 322)
Produit tiré de cessions		–	13
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(25 772)	(77 886)
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>19 630</b>	<b>12 269</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>		<b>46 850</b>	<b>34 581</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>		<b>66 480 \$</b>	<b>46 850 \$</b>
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :			
Fonds en banque		16 360 \$	6 298 \$
Placements à court terme		50 120	40 552
		<b>66 480 \$</b>	<b>46 850 \$</b>

Se reporter aux notes annexes.

# NOTES ANNEXES

## AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

### 1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

L'Administration aéroportuaire de Calgary (l'« Administration ») a été constituée en tant que société sans capital-actions en juillet 1990 en vertu de la loi de l'Alberta intitulée Regional Airports Authorities Act (la « Loi »). L'Administration a pour mandat, tel qu'il est défini dans la Loi, d'assurer la gestion et le fonctionnement sécuritaire et efficace des aéroports dont la responsabilité lui incombe, ainsi que de favoriser le développement économique et communautaire, notamment par la promotion et le soutien de l'amélioration des services aériens et de transport et de l'expansion de l'industrie aéronautique, dans l'intérêt général de la population de sa région.

L'Administration exploite l'aéroport international de Calgary (YYC) depuis juillet 1992 en vertu de la convention de cession qui prévoyait le transfert du contrôle opérationnel de l'aéroport international de Calgary (YYC) du gouvernement du Canada à l'Administration en vertu d'un bail de longue durée (le « bail avec le Canada »). Le bail avec le Canada est d'une durée initiale de 60 ans et est assorti d'une option de renouvellement de 20 ans, qui a été exercée en 2011. En octobre 1997, l'Administration a conclu avec le gouvernement du Canada un bail en vue de l'exploitation de l'aéroport de Springbank (le « contrat de location de Springbank »), de la même durée que le bail avec le Canada.

En vertu de la Loi, l'Administration réinvestit tous les bénéfices dans la rénovation et l'agrandissement des aéroports dont elle est responsable. L'Administration est autorisée à contracter des emprunts afin d'investir dans l'infrastructure aéroportuaire et d'assurer le fonctionnement des installations. Le détail de ces emprunts est présenté à la note 8. Les immobilisations comprennent des investissements dans des biens loués à bail et des biens en propriété franche de l'Administration, tel qu'il est précisé à la note 6. Les travaux de rénovation nécessaires sont déterminés au moyen de processus de gestion du cycle de vie et d'inspections des biens matériels, tandis que les travaux d'agrandissement nécessaires sont déterminés en fonction de la capacité et de la demande de l'aéroport. Les besoins en capital sont généralement déterminés sur une base annuelle conformément au plan d'affaires de l'Administration, bien que les plus importants projets puissent comporter des engagements financiers qui se prolongent sur une période dépassant un an. L'Administration procède à une réévaluation annuelle de la conjoncture économique prévue et des facteurs qui influent sur la demande pour les installations.

L'Administration, comme le reste de l'industrie aéronautique mondiale, est confrontée à une baisse sévère et brutale de l'activité ainsi qu'à une baisse correspondante des revenus et des flux de trésorerie en raison de la pandémie de coronavirus (« COVID-19 ») et des restrictions de voyage imposées dans de nombreux pays du monde, particulièrement au Canada. Les conséquences de la pandémie ont commencé à se faire sentir dans le nombre de passagers et dans l'activité aérienne à partir du début de mars 2020. Elles comprennent une forte baisse des produits d'exploitation, du bénéfice et des flux de trésorerie provenant de l'exploitation. Il est difficile de bien cerner la demande pour les voyages étant donné l'évolution des restrictions gouvernementales en place dans le monde et la sévérité des restrictions au Canada; ces restrictions et préoccupations concernant les voyages liées à la pandémie de COVID-19 ainsi que les préoccupations et les attentes des passagers à propos de la nécessité de certaines précautions, comme la distanciation physique, réduisent gravement la demande. La pandémie de COVID-19 a également des impacts économiques importants, notamment sur les dépenses des entreprises et des consommateurs, qui peuvent à leur tour avoir un impact important sur la demande de voyage. L'Administration ne peut prédire l'incidence globale ou le moment précis où la situation pourrait s'améliorer. L'Administration surveille activement la situation et répondra à la pandémie de COVID-19 à mesure qu'elle évolue, ce qui dépendra d'un certain nombre de facteurs, y compris la trajectoire du virus, la disponibilité des tests, la vaccination et le traitement rapide et efficace contre le virus, les mesures prises par les gouvernements et la réaction des passagers, ainsi que le moment de la reprise des voyages, dont aucun de ces facteurs ne peut être prédit avec quelque certitude que ce soit. Se reporter aux notes 2 et 15 pour obtenir de l'information sur les activités de financement et les autres mesures prises en réponse à la crise de COVID-19. Depuis la mi-mars, le nombre de passagers et l'activité aérienne ont considérablement diminué par rapport à 2019 et ils devraient se maintenir à des niveaux considérablement réduits en 2021.

## NOTES ANNEXES

### AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

## 2 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

L'écllosion de la pandémie de COVID-19 et les mesures adoptées par les gouvernements des pays du monde entier pour atténuer la propagation de la maladie ont eu un impact important sur l'Administration. Elles ont entraîné une réduction marquée du nombre de passagers et des activités aériennes depuis mars 2020. Cela a eu une incidence négative sur la performance financière de l'Administration pour l'exercice.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'Administration a comptabilisé une perte nette de 242 559 \$. Le passif courant net de l'Administration au 31 décembre 2020 était de 112 196 \$. L'Administration dispose de liquidités de 172 141 \$ comprenant la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les lignes de crédit disponibles au 31 décembre 2020.

Les clauses restrictives de la facilité d'exploitation et de la convention de crédit de l'Administration (note 8) exigent qu'au 31 décembre 2020 toutes les obligations soient payées afin de maintenir un ratio de couverture des intérêts supérieur à 1,25:1, et des flux de trésorerie nets qui ne sont pas inférieurs à zéro. Au 31 décembre 2020, l'Administration ne respectait pas ses clauses restrictives, avec un ratio de couverture des intérêts de 0,021 (1,864 en 2019) et des flux de trésorerie nets négatifs de 98 568 \$ (flux de trésorerie nets positifs de 86 241 \$ en 2019). La pandémie a également une incidence directe sur la capacité de l'Administration à générer suffisamment de trésorerie d'exploitation pour payer le principal et les intérêts sur sa dette à long terme. Ces circonstances soulèvent un doute important sur la capacité de l'Administration de s'acquitter de ses obligations à leur échéance et, par conséquent, sur le bien-fondé de l'utilisation des principes comptables qui supposent la continuité d'exploitation.

Compte tenu de ces circonstances, l'Administration a :

- obtenu des renoncations en cas de non-respect de clauses restrictives jusqu'en décembre 2021;
- obtenu le report jusqu'en décembre 2021 du paiement des intérêts et du capital exigibles de juin 2020 à juin 2021 sur la dette à long terme (note 8) du gouvernement de l'Alberta;
- augmenté sa ligne de crédit d'exploitation (note 8), la faisant passer de 100 000 \$ à 200 000 \$.

Outre ces mesures, l'Administration a également :

- mis en oeuvre des réductions ciblées des effectifs et des coûts en raison de la baisse des activités de vol et de passagers;
- reçu le report de bail du Canada pour 2021 du gouvernement du Canada;
- réduit des dépenses d'investissement prévues;
- continué de participer aux programmes d'aide gouvernementale.

Ces mesures, bien qu'elles soient importantes, ne sont pas suffisantes en elles-mêmes pour permettre à l'Administration de financer son obligation de paiement d'intérêts et de capital reportée de 220 000 \$ échéant en décembre 2021; par conséquent, l'Administration a entamé des négociations avec le gouvernement de l'Alberta afin d'obtenir un nouveau report de paiement des montants exigibles en décembre 2021. L'Administration est convaincue que les conditions convenues seront incluses dans un accord contraignant avec le gouvernement de l'Alberta (voir la section sur le risque de liquidité à la note 15).

Bien qu'il ne soit pas certain que ces efforts seront couronnés de succès, la direction a déterminé que les mesures qu'elle a prises sont suffisantes pour atténuer l'incertitude et, par conséquent, ces états financiers ne reflètent pas les ajustements de la valeur comptable des actifs et des passifs et des charges présentées et les classements au bilan qui seraient nécessaires si l'Administration n'était pas en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cadre d'une continuité d'exploitation dans le cours normal des activités. De tels ajustements pourraient être importants.

# NOTES ANNEXES

## AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

### 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### BASE D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (« NCECF ») qui établissent les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Les états financiers ont été dressés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et au coût historique, à l'exception de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur.

#### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de trésorerie et de placements à court terme hautement liquides dont la durée à courir jusqu'à l'échéance est d'au plus trois mois.

#### STOCKS

Les stocks se composent de matières et de fournitures consommables destinées à être utilisées par l'Administration. Les stocks sont présentés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation correspond au coût de remplacement estimé.

#### CONTRAT DE LOCATION (EN TANT QUE PRENEUR)

Le bail avec le Canada et le contrat de location de Springbank sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

##### *Allègements de loyer liés à la COVID-19*

L'Administration s'est prévaluée de la mesure de simplification facultative lui permettant de ne pas avoir à évaluer si les allègements de loyer admissibles qui sont une conséquence directe de la pandémie de COVID-19 sont des modifications ou non de contrat de location. Cette mesure est appliquée de façon uniforme aux contrats admissibles présentant des caractéristiques similaires dans des circonstances similaires. Pour tous les autres allègements de loyer prévus dans les contrats de location, l'Administration évalue s'il y a une modification ou non du contrat de location.

#### CONTRAT DE LOCATION (EN TANT QUE BAILLEUR)

Les produits tirés des concessions sont gagnés chaque mois et sont comptabilisés en fonction d'un pourcentage des ventes ou de garanties spécifiques de loyer minimum des concessionnaires, ou ils peuvent être gagnés en fonction d'une combinaison de paiements contractuels mensuels et de droits d'utilisation. Les produits locatifs liés aux terrains et aux aérogares sont comptabilisés chaque mois sur la durée des ententes respectives.

##### *Allègements de loyer liés à la COVID-19*

L'Administration s'est prévaluée de la mesure de simplification facultative lui permettant de ne pas avoir à évaluer si les allègements de loyer admissibles qui sont une conséquence directe de la pandémie de COVID-19 sont des modifications ou non de contrat de location. Cette mesure est appliquée de façon uniforme aux contrats admissibles présentant des caractéristiques similaires dans des circonstances similaires. Pour les autres allègements de loyer prévus dans les contrats de location, l'Administration évalue s'il y a une modification ou non du contrat de location.

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qui doivent être engagées pour permettre sa mise en service.

L'amortissement est comptabilisé sur la durée d'utilité estimative aux taux suivants :

Véhicules	De 18 % à 30 %	Mode dégressif
Matériel informatique	3 ans	Mode linéaire
Immobilisations incorporelles – logiciels	3 ans	Mode linéaire
Mobilier et agencements	15 ans	Mode linéaire
Matériel et outillage	De 10 à 30 ans	Mode linéaire
Bâtiments et structures	De 10 à 53 ans	Mode linéaire

## NOTES ANNEXES

### AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

Les différentes composantes des bâtiments et structures comprennent des bâtiments de l'aérogare, d'autres bâtiments et structures ainsi que des routes et des terrains d'aviation. Ces actifs structurels sont amortis selon la durée d'utilité économique estimative de la composante en question, pourvu que cette durée ne dépasse pas celle du bail avec le Canada, étant donné que la propriété de tous les actifs de l'Administration sera transférée au gouvernement du Canada à l'échéance du bail avec le Canada.

L'Administration a fait l'acquisition de terrains à des fins d'exploitation et d'aménagement futur. Selon les modalités du bail avec le Canada, la propriété des terrains doit être transférée au gouvernement du Canada au début des travaux d'aménagement, auquel moment l'Administration doit reclasser les terrains dans les terrains cédés à bail et commencer à les amortir selon le mode linéaire sur la durée des exercices financiers complets qui restent jusqu'à l'échéance du bail avec le Canada.

Les travaux de construction en cours sont inscrits à l'actif et comptabilisés au coût. Les coûts sont virés au compte d'immobilisations approprié et commencent à être amortis lorsque le projet est quasi achevé et que les actifs sont prêts à être utilisés.

#### DÉPRÉCIATION

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable à partir des activités futures. Lorsqu'il existe des indices de dépréciation de la valeur comptable des actifs, une perte de valeur est constatée à l'égard d'un actif à long terme lorsque sa valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés attendus de son utilisation et de sa cession. Le montant de la perte est déterminé en déduisant la juste valeur de l'actif (basée sur les flux de trésorerie actualisés attendus de son utilisation et de sa cession) de sa valeur comptable.

#### COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt relatifs à la dette à long terme utilisée pour financer la construction d'immobilisations corporelles sont ajoutés au coût de ces actifs durant la période nécessaire pour achever la construction de l'actif et le préparer en vue de son utilisation prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés comme des charges d'intérêts à l'état du résultat net et de l'actif net.

#### AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'Administration a établi un régime de retraite à l'intention de tous les employés permanents et temporaires. Les nouveaux employés permanents participent au régime dès la date de leur embauche. Les employés temporaires deviennent des participants du régime de retraite après 24 mois de service continu. Le régime de retraite comporte à la fois un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Le régime de retraite à prestations définies est fermé aux nouveaux employés depuis le 1<sup>er</sup> août 2013. L'Administration n'offre pas d'avantages complémentaires de retraite. Les évaluations actuarielles pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont réalisées annuellement par des actuaires agréés au moyen de la méthode de répartition des prestations. L'actif (ou le passif) connexe au titre des prestations de retraite postérieures à l'emploi qui est comptabilisé à l'état de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations de retraite postérieures à l'emploi à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime, le cas échéant. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations postérieures à l'emploi est déterminée en actualisant les sorties de trésorerie futures estimatives au moyen des taux d'intérêt dont sont assorties des obligations de société de grande qualité dont la durée à courir jusqu'à l'échéance avoisine celle du passif au titre des prestations constituées connexe dans le cas des régimes non enregistrés et au moyen du taux d'actualisation sur une base de continuité dans le cas des régimes enregistrés dont la durée à courir jusqu'à l'échéance avoisine celle du passif au titre des prestations constituées connexe. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés au complet en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Le coût des services rendus au cours de la période est inclus dans les salaires et avantages du personnel à l'état du résultat net et de l'actif net. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement dans la mesure où les droits aux prestations sont acquis. Dans le cas des régimes capitalisés, les excédents sont comptabilisés uniquement s'ils sont considérés comme recouvrables. La probabilité de recouvrement est déterminée principalement selon la mesure dans laquelle l'Administration peut unilatéralement réduire les cotisations futures au régime. La variation de l'obligation au titre des prestations constituées à long terme au cours de l'exercice est comptabilisée à l'état du résultat net et de l'actif net.

#### PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés se composent principalement de produits tirés de la location de terrains, de la location d'espaces et des frais aéronautiques reçus avant que les terrains ou les installations soient utilisés.

## NOTES ANNEXES

### AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

#### COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les droits d'atterrissage, les produits tirés des frais généraux liés aux aéroports, les autres frais aéronautiques et les produits tirés du parc de stationnement sont comptabilisés à mesure que les installations aéroportuaires sont utilisées. Les produits liés aux frais d'améliorations aéroportuaires (« FAA ») sont comptabilisés au moment où les passagers en partance montent à bord de l'avion, tel que le signalent les compagnies aériennes. Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés ou au moment où les services sont rendus.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et les créances à long terme sont initialement évalués à la juste valeur et ultérieurement comptabilisés au coût amorti.

Les passifs financiers, y compris les dettes et charges à payer, les intérêts à payer, les autres passifs, la ligne de crédit d'exploitation et la dette à long terme sont initialement évalués à la juste valeur et ultérieurement comptabilisés au coût amorti.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont classés respectivement comme des actifs courants et des passifs courants si les paiements sont exigibles dans un délai de 12 mois. Sinon, ils sont présentés respectivement comme des actifs non courants et des passifs non courants à l'état de la situation financière.

#### JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers de l'Administration, à l'exception de la dette à long terme, avoisine leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

#### CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de l'Administration. Les transactions conclues en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au moyen des cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de change résultant du règlement des transactions en monnaies étrangères et de la conversion, aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, des actifs et des passifs monétaires libellés dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de l'Administration sont comptabilisés à l'état des résultats et de l'actif net.

#### UTILISATION D'ESTIMATIONS

L'établissement d'états financiers exige que la direction formule des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs, des passifs, des engagements et des éventualités à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits des activités ordinaires, des charges et des autres produits (pertes) de la période de présentation de l'information financière. Les estimations comptables et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées régulièrement. Parmi les éléments importants pour lesquels il convient de recourir à des estimations formulées par la direction, on compte la détermination des produits à recevoir, des charges payées d'avance, de la provision pour créances douteuses et des durées d'utilité utilisées aux fins de l'amortissement des immobilisations corporelles, de même que la formulation des hypothèses relatives aux régimes d'avantages sociaux futurs des employés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

L'Administration continue d'évaluer l'incidence des nouvelles normes et interprétations, ainsi que des normes et interprétations révisées. L'Administration n'a adopté aucune nouvelle norme au cours de l'exercice, sauf en ce qui a trait au chapitre 3065 des NCECF. L'Administration a adopté par anticipation les modifications apportées au chapitre 3065, « Contrats de location », portant sur les allègements de loyers liés à la COVID-19, publiées en novembre 2020. Les modifications proposent une mesure de simplification facultative pour les contrats de location dans lesquels l'Administration est preneur ou bailleur, selon laquelle elle n'est pas tenue d'évaluer si les allègements de loyers admissibles qui sont une conséquence directe de la pandémie de COVID-19 sont des modifications ou non de contrat de location. L'Administration a appliqué les modifications de manière rétrospective. Celles-ci n'ont eu aucune incidence sur les bénéfices non répartis au 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'Administration a déterminé que les nouvelles normes et interprétations qui ont été publiées ne s'appliquent pas à elle ou ne devraient pas avoir d'incidence importante sur ses états financiers.

## 4 CRÉANCES

Les créances sont présentées déduction faite de toute provision pour créances douteuses. Pour 2020, cette provision s'est chiffrée à 3 900 \$ (392 \$ en 2019). Une charge au titre des créances douteuses de 3 706 \$ (649 \$ en 2019) est incluse dans les charges liées aux biens et services présentées à l'état du résultat net et de l'actif net.

## NOTES ANNEXES

### AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

## 5 STOCKS

Au 31 décembre 2020, la totalité des stocks étaient comptabilisés au coût moyen pondéré. Au cours de l'exercice, un montant de 4 256 \$ (5 362 \$ en 2019) a été comptabilisé à titre de charges au poste « Biens et services ». De ce montant, une tranche de 451 \$ (335 \$ en 2019) attribuable à l'obsolescence a été sortie du bilan.

## 6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES									IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2019
TERRAINS	TERRAINS CÉDÉS À BAIL	BÂTIMENTS ET STRUCTURES - AÉROGARE	MATÉRIEL INFORMATIQUE	VÉHICULES	MATÉRIEL ET OUTILLAGE	MOBILIER ET AGENCEMENTS	CONSTRUCTION EN COURS	LOGICIELS	TOTAL	
<b>COÛT :</b>										
Solde d'ouverture	5 809 \$	24 513 \$	4 206 879 \$	63 491 \$	41 743 \$	77 754 \$	25 154 \$	177 111 \$	71 447 \$	4 693 901 \$
Entrées	-	-	345	1 493	101	670	22	73,291	655	76 577
Transferts	-	-	140 762	172	64	92 136	254	(235 607)	2 219	-
Cessions et sorties	-	-	(24)	(196)	-	(812)	(36)	-	-	(1 068)
Solde de clôture	5 809	24 513	4 347 962	64 960	41 908	169 748	25 394	14 795	74 321	4 769 410
<b>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>										
Solde d'ouverture	-	4 034	1 139 569	54 971	29 576	31 965	10 248	-	56 634	1 326 997
Dotations aux amortissements	-	450	138 494	8 339	2 467	6 222	676	-	12 198	168 846
Cessions et sorties	-	-	(15)	(187)	-	(736)	(28)	-	-	(966)
Solde de clôture	-	4 484	1 278 048	63 123	32 043	37 451	10 896	-	68 832	1 494 877
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	<b>5 809 \$</b>	<b>20 029 \$</b>	<b>3 069 914 \$</b>	<b>1 837 \$</b>	<b>9 865 \$</b>	<b>132 297 \$</b>	<b>14 498 \$</b>	<b>14 795 \$</b>	<b>5 489 \$</b>	<b>3 274 533 \$</b>

  

IMMOBILISATIONS CORPORELLES									IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2020
TERRAINS	TERRAINS CÉDÉS À BAIL	BÂTIMENTS ET STRUCTURES - AÉROGARE	MATÉRIEL INFORMATIQUE	VÉHICULES	MATÉRIEL ET OUTILLAGE	MOBILIER ET AGENCEMENTS	CONSTRUCTION EN COURS	LOGICIELS	TOTAL	
<b>COÛT</b>										
Solde d'ouverture	5 809 \$	24 513 \$	4 347 962 \$	64 960 \$	41 908 \$	169 748 \$	25 394 \$	14 795 \$	74 321 \$	4 769 410 \$
Entrées	-	-	11 810	827	991	479	49	3 613	-	17 769
Transferts	-	-	9 246	628	19	140	-	(10 191)	158	-
Cessions et sorties	-	-	-	-	-	-	-	(4 530)	-	(4 530)
Solde de clôture	5 809	24 513	4 369 018	66 415	42 918	170 367	25 443	3 686	74 479	4 782 649
<b>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>										
Solde d'ouverture	-	4 484	1 278 048	63 123	32 043	37 451	10 896	-	68 832	1 494 877
Dotations aux amortissements	-	451	123,020	1 655	1 758	6 628	691	-	3 030	137 234
Cessions et sorties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	-	4 935	1 401 068	64 778	33 801	44 079	11 587	-	71 862	1 632 111
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	<b>5 809 \$</b>	<b>19 578 \$</b>	<b>2 967 950 \$</b>	<b>1 637 \$</b>	<b>9 117 \$</b>	<b>126 288 \$</b>	<b>13 856 \$</b>	<b>3 686 \$</b>	<b>2 617 \$</b>	<b>3 150 538 \$</b>

Les soldes inscrits sous « Construction en cours » représentent les coûts inscrits à l'actif dans le cadre de projets d'amélioration des installations côté piste et côté aérogare en cours.

Les intérêts inscrits à l'actif sous « Construction en cours » qui se rapportent à des emprunts contractés aux termes de la facilité d'emprunt à long terme en vue de l'agrandissement d'infrastructures se sont élevés à 160 \$ (3 065 \$ en 2019).

## NOTES ANNEXES

### AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

Les activités de l'Administration ont été gravement affectées en 2020 par la pandémie de COVID-19 et par les mesures adoptées par les gouvernements des pays du monde entier pour atténuer la propagation de la pandémie. Ces mesures constituent un événement déclencheur qui exige la réalisation d'un test de dépréciation. Les hypothèses utilisées pour effectuer le test de dépréciation comprennent les projections de flux de trésorerie fondées sur les budgets financiers et les plans d'affaires préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration. Ces budgets et plans d'affaires sont mis à jour pour tenir compte des faits nouveaux les plus récents à la date de clôture. Selon le résultat de ce test, aucune perte de valeur n'a été constatée puisque le total des flux de trésorerie prévus non actualisés provenant de l'utilisation des immobilisations corporelles et incorporelles excède la valeur comptable de ces actifs.

## 7 AUTRES PASSIFS

Les autres passifs comprennent les dépôts de garantie en trésorerie que les locataires et les nouvelles compagnies aériennes remettent à l'Administration afin de lui fournir une garantie à l'égard des créances éventuelles. Ils comprennent également un montant au titre des allocations de retraite reportées par les employés jusqu'au moment de leur retraite. L'Administration n'a aucune autre obligation de constituer une provision pour allocations de retraite pour les employés. En outre, les autres passifs à long terme comprennent un montant au titre du régime incitatif à long terme établi à l'intention de certains employés.

	2020	2019
<strong>COURANTS</strong>		
Dépôts de garantie	1 186 \$	2 023 \$
Régime incitatif à long terme	522	546
Allocations de retraite	74	75
Partie courante du passif au titre des incitatifs à la location	746	–
Partie courante des contrats de location-acquisition	134	–
	2 662	2 644
<strong>NON COURANTS</strong>		
Dépôts de garantie	2 087 \$	2 343 \$
Régime incitatif à long terme	116	397
Dette à long terme – Ville de Calgary (note 19)	20 678	–
Passif au titre des incitatifs à la location	1 130	–
Contrat de location-acquisition	753	–
	24 764	2 740
	<strong>27 426 \$</strong>	<strong>5 384 \$</strong>

## 8 FACILITÉS DE CRÉDIT ET DETTE À LONG TERME

L'Administration dispose d'une facilité de lettres de crédit qui lui a été consentie par la Banque Toronto-Dominion et qui lui permet d'émettre des lettres de crédit d'un montant maximal de 55 000 \$ afin de se conformer aux exigences de la convention de crédit voulant qu'elle garantisse au gouvernement de l'Alberta (anciennement, à l'Alberta Capital Finance Authority ou ACFA), pour chaque année civile, un montant égal à 50 % de l'encours de la dette de l'Administration le 30 novembre précédant immédiatement cette année civile, multiplié par le taux d'emprunt à 10 ans du gouvernement de l'Alberta en vigueur à cette date. La facilité de lettres de crédit est garantie de sorte qu'elle est de même rang que la convention de crédit. Au 31 décembre 2020, les lettres de crédit émises étaient de 33 781 \$ (45 007 \$ en 2019).

L'Administration dispose d'une ligne de crédit d'exploitation de 200 000 \$ (100 000 \$ en 2019) (la « facilité d'exploitation »). La facilité d'exploitation porte intérêt au taux préférentiel bancaire majoré d'une marge applicable, est garantie et est assortie de modalités de remboursement préétablies. En 2020, le montant de trésorerie prélevé sur la ligne de crédit était de 50 000 \$ (néant en 2019). Une partie de cette facilité d'exploitation a été utilisée pour émettre des lettres de crédit d'un montant total de 14 339 \$ (14 338 \$ en 2019) pour des charges d'exploitation et des projets d'immobilisations spécifiques.

## NOTES ANNEXES

### AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

La convention de crédit que l'Administration a conclue avec le gouvernement de l'Alberta a été modifiée en décembre 2014 et prévoit l'octroi d'un crédit maximal de 2,99 G\$, portant intérêt à taux fixe, en vue du financement de la construction et de l'acquisition de l'infrastructure de l'Administration (la « convention de crédit »). Les emprunts contractés aux termes de la convention de crédit sont garantis par une cession des baux et des loyers et par une lettre de crédit garantissant 50 % des intérêts annuels à payer au gouvernement de l'Alberta.

Le tableau qui suit présente les débetures émises et en circulation aux termes de la convention de crédit :

Série	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2020	2019
			Montant de la débeture \$	Montant de la débeture \$
2005-13	4,9590 %	6 avril 2020	-	25 000
2016-43	1,4450 %	15 juin 2021	50 000	50 000
2004-10	5,1245 %	1 <sup>er</sup> décembre 2023	20 000	20 000
2010-15	4,6790 %	16 février 2025	25 000	25 000
2010-16	4,6640 %	15 mars 2025	30 000	30 000
2015-40	2,2678 %	15 juin 2025	100 000	100 000
2016-42	2,3760 %	15 mars 2026	50 000	50 000
2016-44	2,2250 %	15 septembre 2026	50 000	50 000
2007-14	4,7950 %	14 février 2027	50 000	50 000
2012-30	3,1340 %	17 décembre 2027	109 000	109 000
2013-31	3,2580 %	15 mars 2028	89 000	89 000
2013-32	3,4090 %	17 juin 2028	98 000	98 000
2014-36	3,5130 %	17 juin 2029	200 000	200 000
2014-37	3,2930 %	15 septembre 2029	100 000	100 000
2014-38	3,1550 %	15 décembre 2029	150 000	150 000
2015-39	2,7900 %	15 mars 2030	125 000	125 000
2015-41	2,9800 %	14 septembre 2030	150 000	150 000
2011-19	4,5440 %	15 mars 2031	13 000	13 000
2011-20	4,2760 %	15 juin 2031	25 000	25 000
2011-21	3,7575 %	11 août 2031	100 000	100 000
2011-22	3,8080 %	19 septembre 2031	100 000	100 000
2011-23	3,5590 %	15 décembre 2031	75 000	75 000
2012-24	3,4750 %	15 février 2032	50 000	50 000
2012-25	3,4670 %	15 mars 2032	137 000	137 000
2012-26	3,4140 %	2 avril 2032	25 000	25 000
2012-27	3,4200 %	29 juin 2032	200 000	200 000
2012-28	3,4005 %	17 septembre 2032	86 000	86 000
2012-29	3,2460 %	4 octobre 2032	75 000	75 000
2013-33	4,2580 %	15 septembre 2033	113 000	113 000
2013-34	4,0590 %	30 novembre 2033	107 901	107 901
2014-35	3,8550 %	17 mars 2034	83 000	83 000
2020-50	3,0120 %	6 avril 2035	25 000	-
2016-45	3,4899 %	15 décembre 2036	60 000	60 000
2017-46	3,6430 %	15 février 2042	100 000	100 000
2017-47	3,5180 %	3 avril 2042	50 000	50 000
2017-48	3,1530 %	15 décembre 2047	25 000	25 000
2019-49	2,5622 %	16 septembre 2049	70 000	70 000
			2 915 901 \$	2 915 901 \$
<b>MOINS : PARTIE COURANTE DE LA DETTE À LONG TERME</b>			<b>50 000</b>	<b>25 000</b>
<b>DETTE À LONG TERME</b>			<b>2 865 901 \$</b>	<b>2 890 901 \$</b>

## NOTES ANNEXES

### AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

Les débetures exigent des paiements d'intérêts semestriels.

La facilité d'exploitation et la convention de crédit de l'Administration renferment certaines clauses restrictives financières. Plus important encore, les conventions exigent que toutes les obligations soient remplies, afin de maintenir un ratio de couverture des intérêts en tout temps supérieur à 1,25 : 1 et de s'assurer que les flux de trésorerie nets ne soient pas inférieurs à zéro.

Au 31 décembre 2020, le ratio de couverture des intérêts de l'Administration était de 0,021 : 1 (1,86 : 1 en 2019) et les flux de trésorerie nets correspondaient à un montant négatif de 98 568 \$ (flux de trésorerie nets positifs de 86 241 \$ en 2019). Le 2 juin 2020 et le 9 juin 2020, l'Administration a obtenu de la part des prêteurs des renonciations aux clauses restrictives pour les deux facilités d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2021. La renonciation de la Banque Toronto-Dominion comprend une exigence de liquidité minimale de 30 000 \$ pendant que la renonciation est en vigueur. Par conséquent, à la date d'autorisation des états financiers, l'Administration n'est pas en défaut à l'égard de ses clauses restrictives et les montants dus aux termes de la convention de crédit sont classés dans la dette à long terme.

## 9 FRAIS D'AMÉLIORATIONS AÉROPORTUAIRES

Les produits tirés des FAA sont perçus auprès des passagers par les transporteurs aériens en vertu d'une entente conclue entre divers aéroports du Canada, les transporteurs aériens participants desservant ces aéroports et l'Association du transport aérien du Canada (l'« entente sur les FAA »). Conformément à l'entente sur les FAA, les FAA sont perçus par les transporteurs aériens signataires auprès des passagers pour le compte de l'Administration et remis à celle-ci, déduction faite des frais de gestion de 5 % (4 % en 2019). Les produits tirés des FAA déduction faite des frais de gestion servent à financer les coûts des nouvelles infrastructures aéroportuaires, les coûts des améliorations majeures apportées aux installations actuelles de l'Aéroport international de Calgary et de l'Aéroport de Springbank, les coûts financiers connexes, ainsi que les versements sur la dette. L'Administration comptabilise les produits tirés des FAA au montant brut à l'état du résultat net et de l'actif net. En 2020, les FAA étaient de 30,00 \$ (30,00 \$ en 2019) pour chaque passager en partance de l'Aéroport international de Calgary (YYC). Le 17 novembre 2020, l'Administration a annoncé qu'elle augmenterait les FAA de 30,00 \$ à 35,00 \$ pour les déplacements prévus et les billets vendus à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

## 10 PRODUITS AUTRES QU'AÉRONAUTIQUES

En raison de l'impact de la pandémie de COVID-19 dans le secteur du transport aérien, l'Administration a fourni un soutien aux locataires en leur offrant soit des dispenses de loyer, soit des reports de loyer. L'Administration a appliqué la mesure de simplification pour les allègements de loyer liés à la COVID-19 de façon uniforme aux allègements de loyer se rapportant à des contrats présentant des caractéristiques similaires.

Le montant constaté à l'état du résultat net et de l'actif net pour la période afin de refléter les variations des paiements de loyers découlant des allègements de loyer consentis auxquels l'Administration a appliqué la mesure de simplification relative aux allègements de loyer liés à la COVID-19 est de 10 193 \$ (néant en 2019). Le montant total des créances locatives se rapportant au report des paiements de loyers à la date de clôture était de 1 336 \$ (néant en 2019).

## 11 AIDE GOUVERNEMENTALE

L'Administration a demandé et obtenu l'autorisation de participer à la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC). L'Administration s'est qualifiée pour la subvention salariale parce qu'elle a subi une réduction significative de ses revenus en raison de la pandémie de COVID-19. La subvention de 8 810 \$ (néant en 2019) a été comptabilisée au résultat net en réduction de la charge au titre des « Salaires et avantages ». Un montant de 1 432 \$ était à recevoir de cette subvention au 31 décembre 2020.

L'Administration a également participé au programme d'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC). Le programme offrait des prêts non remboursables sous conditions aux propriétaires d'immeubles commerciaux admissibles pour la période d'avril 2020 à août 2020. Comme l'Administration a respecté les conditions, l'aide de 298 \$ est comptabilisée au résultat net dans les « Produits autres qu'aéronautiques ». Il n'y avait aucun montant à recevoir au titre de ce programme au 31 décembre 2020.

## NOTES ANNEXES

### AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

## 12 CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Voici une analyse du matériel loué aux termes d'un contrat de location-acquisition :

	2020	2019
Matériel (coût)	987 \$	- \$
Amortissement cumulé	(94)	-
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	<b>893 \$</b>	<b>- \$</b>

Le matériel loué aux termes d'un contrat de location-acquisition est amorti selon la méthode linéaire sur sa durée économique de 7 ans. Le montant de l'amortissement passé en charges s'élève à 94 \$ (néant en 2019).

Le tableau suivant présente le calendrier des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location-acquisition échéant le 16 avril 2027 ainsi que le solde de l'obligation découlant du contrat de location-acquisition.

2021	152 \$
2022	152
2023	152
2024	152
2025	152
Montant par la suite	190
Total des paiements de location minimaux	950
Montant représentant les intérêts à 2,24 %	63
<b>SOLDE DE L'OBLIGATION</b>	<b>887</b>

## 13 CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Aux termes du bail avec le Canada, l'Administration verse à Transports Canada des paiements locatifs annuels établis selon un pourcentage variable du montant brut des produits des activités ordinaires, le pourcentage maximal étant de 12 %. Le taux annualisé effectif pour 2020 s'est établi à 8 % (10 % en 2019).

Transports Canada a renoncé aux paiements de location de mars 2020 à décembre 2020 en raison de l'effet de la pandémie de COVID-19 sur le secteur du transport aérien. L'Administration a appliqué la mesure de simplification pour les allègements de loyer liés à la COVID-19 à ce contrat de location.

Le montant constaté à l'état du résultat net et de l'actif net pour la période afin de refléter les variations des paiements de loyers découlant des allègements de loyer consentis auxquels l'Administration a appliqué la mesure de simplification relative aux allègements de loyer liés à la COVID-19 est de 11 904 \$ (néant en 2019).

Les paiements locatifs estimatifs prévus aux termes du bail avec le Canada pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2020	14,272 \$
2021	27,147
2022	36,964
2023	42,394
2024	46,633

L'Administration s'est engagée à effectuer des paiements de 100 \$ aux termes de contrats de location simple visant des véhicules et du matériel pour le prochain exercice.

## NOTES ANNEXES

### AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

#### 14 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'Administration a établi, à l'intention de ses employés, un régime de retraite enregistré (le « régime ») qui comporte à la fois un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Le régime de retraite à prestations définies est fermé aux nouveaux employés depuis le 1<sup>er</sup> août 2013. Pour certaines personnes dont les prestations sont limitées en vertu du régime, la partie qui excède les prestations maximales permises en vertu du régime par l'Agence du revenu du Canada est prélevée à même les produits de l'Administration et comptabilisée en tant que charge théorique de retraite. Les rentes versables à partir du volet à prestations définies sont généralement fondées sur les gains annuels moyens du participant à l'approche de la retraite et sont indexées annuellement à 100 % de l'indice des prix à la consommation canadien. L'Administration comptabilise ses obligations et les coûts connexes liés au régime déduction faite des actifs du régime.

L'Administration a adopté diverses politiques en ce qui a trait au régime.

- a) Le coût des prestations de retraite pour le volet à prestations définies acquises par les employés est déterminé par calculs actuariels à l'aide d'une évaluation actuarielle du régime enregistré et d'une évaluation comptable pour les régimes non enregistrés selon la méthode de répartition des prestations et des hypothèses concernant le taux d'actualisation, la progression des salaires et l'âge de retraite des employés.
- b) Le coût des prestations pour le volet à cotisations définies correspond au montant des cotisations au régime versées par l'Administration au cours de l'exercice.
- c) Les actifs du régime sont évalués à la juste valeur.
- d) Au 31 décembre 2020, les actifs du volet à prestations définies étaient investis dans divers fonds communs gérés par Fidelity Institutional Asset Management et certains fonds indiciels de Gestion de Placements TD.
- e) L'obligation au titre des prestations définies de l'Administration est déterminée par calculs actuariels. Les gains et les pertes découlent de changements d'hypothèses et du fait que l'expérience diffère de ce qui a été supposé. Ces gains et ces pertes sont comptabilisés immédiatement à l'état du résultat net et de l'actif net.
- f) Les écarts entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement établi au moyen du taux d'actualisation sont immédiatement comptabilisés à l'état du résultat net et de l'actif net.
- g) La plus récente évaluation actuarielle aux fins de capitalisation du régime a été réalisée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il est prévu que la prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation du régime sera réalisée le 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- h) La date d'évaluation utilisée par l'Administration est le 31 décembre.

Le coût net des prestations de retraite inscrit en 2020 a représenté une charge de 10 740 \$ (gain de 8 204 \$ en 2019) pour le volet à prestations définies et une charge de 1 088 \$ (1 413 \$ en 2019) pour le volet à cotisations définies, et la charge de retraite liée au compte notionnel s'est établie à 78 \$ (120 \$ en 2019). Les coûts de réévaluation pour 2020 se sont traduits par une charge de 10 475 \$ (remboursement de 8 649 \$ en 2019). En 2020, une tranche de 1 997 \$ (2 616 \$ en 2019) du coût a été comptabilisée dans les salaires et avantages du personnel.

## NOTES ANNEXES

### AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

Le tableau qui suit présente de l'information sur les composantes du coût des prestations de retraite :

	2020	2019
Coûts des services	831 \$	1 083 \$
(Produits) financiers	(566)	(638)
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs du régime	17 151	2 563
Perte actuarielle (gain actuariel)	(6 676)	(11 212)
Coût des prestations définies	10 740	(8 204)
Coût des prestations lié au compte notionnel	78	120
Coût des prestations du volet à cotisations définies	1 088	1 413
<b>TOTAL DU COÛT (GAIN) NET DES PRESTATIONS</b>	<b>11 906 \$</b>	<b>(6 671) \$</b>

D'après l'évaluation actuarielle datée du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et extrapolée au 31 décembre 2020, la situation de capitalisation du régime de l'Administration se présente comme suit :

	2020			2019		
	RÉGIME ENREGISTRÉ	RÉGIMES NON ENREGISTRÉS	TOTAL	RÉGIME ENREGISTRÉ	RÉGIMES NON ENREGISTRÉS	TOTAL
Actif (passif) au titre des prestations définies, solde d'ouverture	35 462 \$	(16 677) \$	18 785 \$	23 614 \$	(15 093) \$	8 521 \$
Coût net des prestations						
Prestations définies	(8 423)	(2 317)	(10 740)	10 574	(2 370)	8 204
Comptes notionnels	-	(78)	(78)	-	(120)	(120)
Cotisations patronales au volet à prestations définies	844	914	1 758	1 274	906	2 180
<b>ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES, SOLDE DE CLÔTURE</b>	<b>27 883 \$</b>	<b>(18 158) \$</b>	<b>9 725 \$</b>	<b>35 462 \$</b>	<b>(16 677) \$</b>	<b>18 785 \$</b>

	2020	2019
Valeur de marché des actifs du régime	134 275 \$	124 343 \$
Obligations au titre des prestations de retraite	(124 550)	(105,558)
<b>ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES</b>	<b>9 725 \$</b>	<b>18 785 \$</b>

Les obligations au titre des prestations de retraite constituées au 31 décembre 2020 comprennent un montant de 18 158 \$ (16 677 \$ en 2019) qui sera financé au moyen des produits des activités ordinaires de l'Administration, plutôt qu'au moyen des actifs du régime. Cette obligation au titre des prestations constituées est régie par une lettre d'entente signée en juin 1992, qui garantit que les prestations acquises après la date d'entrée en vigueur du régime ne seront pas inférieures aux dispositions relatives aux prestations de retraite et à l'indexation prévues par la *Loi sur la pension de la fonction publique et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires (garantie minimale)* pour les participants admissibles au régime à cette date.

## NOTES ANNEXES

### AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

Pour certaines personnes, cette obligation au titre des prestations constituées comprend également les prestations qui excèdent les prestations maximales permises en vertu du régime par l'Agence du revenu du Canada.

L'Administration a pour politique d'investir les actifs du fonds principalement de façon équilibrée ou diversifiée, conformément à la *Loi sur les normes de prestations de pension*, avec des maximums et des minimums établis, dans des titres à revenu fixe, des actions canadiennes, des actions étrangères et des placements à court terme.

La répartition des actifs du fonds équilibré à prestations définies au 31 décembre était la suivante :

	2020	2019
Titres à revenu fixe	50 %	49 %
Actions canadiennes	15 %	15 %
Actions étrangères	35 %	36 %

Les principales hypothèses actuarielles utilisées lors de l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2020		2019	
	RÉGIME ENREGISTRÉ	RÉGIME NON ENREGISTRÉ	RÉGIME ENREGISTRÉ	RÉGIME NON ENREGISTRÉ
Taux d'actualisation				
a) Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice constituées	4,10 %	2,50 %	5,20 %	3,10 %
b) Coût net des prestations	4,40 %	3,10 %	5,20 %	3,90 %
Taux d'augmentation des salaires	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %
Indexation avant ou après la retraite	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %

Autres renseignements sur le régime de l'Administration :

	2020	2019
Cotisations patronales (prestations définies et comptes notionnels)	1 741 \$	2 160 \$
Cotisations patronales (cotisations définies)	1 088	1 413
Cotisations salariales (cotisations définies)	1 361	1 780
Prestations versées	5 603	5 645

La cotisation patronale spéciale de 1 699 \$ (2 075 \$ en 2019) représente le paiement annuel requis en 2020 pour financer le déficit de solvabilité, tel qu'il a été établi dans le cadre de l'évaluation actuarielle réalisée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020. De ce montant, une tranche de 425 \$ (2 075 \$ en 2019) a été financée au moyen d'une lettre de crédit. Afin d'offrir un allègement temporaire aux promoteurs de régimes de retraite fédéraux à prestations définies, le 15 avril 2020, le gouvernement a annoncé un moratoire sur les paiements spéciaux de solvabilité pour le 1<sup>er</sup> avril 2020 et jusqu'à la fin de 2020; par conséquent, l'Administration n'était tenue de financer que le quart du montant annuel des cotisations spéciales pour 2020.

# NOTES ANNEXES

## AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

### 15 INSTRUMENTS FINANCIERS

#### GESTION DES RISQUES

Le conseil d'administration de l'Administration (le « conseil ») est responsable de surveiller les principaux risques liés aux activités dans lesquelles l'Administration est engagée, d'établir un juste équilibre entre les risques encourus et le rôle qui est conféré à l'Administration par la Loi, ainsi que de confirmer la mise en place de systèmes permettant de surveiller et de gérer ces risques efficacement afin de garantir la viabilité de l'Administration à long terme. Le conseil a mis sur pied le comité d'audit et des finances, qui examine les risques financiers importants associés au rendement futur, à la croissance et aux occasions manquées cernées par la direction qui pourraient avoir une incidence importante sur la capacité de l'Administration à atteindre ses objectifs d'ordre stratégique et opérationnel. Le conseil est également chargé de s'assurer que la direction dispose de politiques et de procédures efficaces pour cerner, évaluer, gérer et atténuer ces risques.

#### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier omette de s'acquitter de l'une de ses obligations et entraîne de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'Administration est exposée au risque de crédit du fait de ses créances et de ses créances à long terme, qui se composent principalement de frais aéronautiques et de FAA dus par des transporteurs aériens et de droits de concession dus par des exploitants de concessions. La majeure partie des droits de concession exigibles sont réglés mensuellement, 15 jours après la fin de chaque mois. La majeure partie des frais aéronautiques exigibles sont facturés tous les 7 jours et réglés dans les 15 jours qui suivent. La majeure partie des FAA exigibles sont réglés mensuellement, le premier jour du mois suivant. Le risque de crédit lié aux créances est atténué par le fait que l'Administration exige des lettres de crédit, procède à des évaluations de la qualité du crédit des clients, exige des dépôts de garantie et maintient une provision pour les pertes sur créances potentielles. Le droit de l'Administration, en vertu de la Loi relative aux cessions d'aéroports, de saisir et de retenir des avions jusqu'au paiement des frais aéronautiques en souffrance réduit le risque de pertes sur créances.

#### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'Administration éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à ses passifs financiers. En ce qui concerne la gestion des liquidités, l'Administration a pour objectif de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle disposera de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations à leur échéance, à la fois dans des conditions normales et difficiles, sans subir de pertes inacceptables ni risquer de porter atteinte à la réputation de l'Administration.

L'Administration gère son risque de liquidité en maintenant des soldes de trésorerie et des facilités de crédit suffisantes, en mettant à jour et en examinant régulièrement et au besoin ses projections pluriannuelles de flux de trésorerie, ainsi qu'en harmonisant ses ententes de financement à long terme avec ses besoins en flux de trésorerie. L'Administration atténue le risque de liquidité grâce à ses fonds générés par l'exploitation, à un accès facile à des fonds à long terme en quantité suffisante, ainsi qu'à des lignes de crédit consenties au moyen d'une facilité de crédit.

Les mesures prises par l'Administration pour faire face à d'éventuelles contraintes de liquidité résultant de la pandémie de COVID-19 et l'incidence de ces mesures sur les états financiers comprennent ce qui suit :

- Le 29 avril 2020, le montant de la facilité d'exploitation (se reporter à la note 8) a été augmenté, passant de 100 000 \$ à 200 000 \$. Les dates d'échéance de chaque tranche de 100 000 \$ sont le 29 avril 2022 et le 27 septembre 2023.
- Le 4 août 2020, les paiements d'intérêts sur la facilité de crédit (se reporter à la note 8) du 15 juin 2020 au 6 octobre 2020 de 46 805 \$ ont été reportés au 29 décembre 2020 (« report des intérêts »).
- Le report des intérêts a été prolongé le 28 janvier 2021 pour inclure des intérêts supplémentaires et des paiements de principal de 116 702 \$ et de 50 000 \$, respectivement, exigibles du 15 juin 2020 au 30 juin 2021, et par la suite a été prorogé au 29 décembre 2021 (« report des intérêts et du principal »).

## NOTES ANNEXES

### AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

En outre, l'Administration a entamé des négociations avec le gouvernement de l'Alberta pour ce qui suit :

- Le « report des intérêts et du principal » sera de nouveau prolongé pour inclure l'intérêt exigible de juillet 2021 à décembre 2021 et pour que le montant total exigible le 29 décembre 2021 soit converti en une nouvelle convention de prêt à long terme de 10 ans avec le gouvernement de l'Alberta.
- Pendant trois ans, le gouvernement de l'Alberta doit fournir des prêts pour des projets d'immobilisations qui sont nécessaires au respect du bail de l'aéroport, pour répondre aux normes minimales de sécurité, d'environnement et de sécurité exigées par Transports Canada ou tout autre organisme de réglementation (« prêts pour les projets d'immobilisation essentiels »).
- Le gouvernement de l'Alberta doit fournir une ligne de crédit d'urgence d'un montant de 100 000 \$ à laquelle l'Administration peut avoir recours si des événements raisonnablement imprévus l'exigent. Cette facilité n'est disponible qu'après l'épuisement de toutes les autres lignes de crédit et expire le 31 décembre 2023 (la « ligne de crédit d'urgence »).

L'Administration est convaincue que les conditions convenues seront incluses dans un accord contraignant avec le gouvernement de l'Alberta. Néanmoins, rien ne garantit que ces initiatives seront couronnées de succès.

Se reporter à la note 2 pour obtenir des précisions sur la continuité d'exploitation.

#### Exposition au risque de liquidité

Le tableau suivant présente les échéances prévues résiduelles des passifs financiers à la date de clôture. Les montants sont bruts et non actualisés et ils ne comprennent pas les engagements au titre des intérêts futurs sur les montants impayés au 31 décembre 2020 :

FLUX DE TRÉSORERIE PRÉVUS								
Au 31 décembre 2020 (en milliers de dollars)	VALEUR COMPTABLE	TOTAL	2021	2022	2023	2024	2025	PAR LA SUITE
<b>PASSIFS FINANCIERS :</b>								
Dettes bancaires	50 000	50 000	-	50 000	-	-	-	-
Dettes à long terme	2 915 901	2 915 901	50 000	-	20 000	-	155 000	2 690 901
Intérêts courus	87 321	87 321	87 321	-	-	-	-	-
	<b>3 053 222</b>	<b>3 053 222</b>	<b>137 321</b>	<b>50 000</b>	<b>20 000</b>	<b>-</b>	<b>155 000</b>	<b>2 690 901</b>

Les flux de trésorerie de 2021 de 137 321 \$ sont inclus dans le report des intérêts et du principal actuellement en cours de négociation avec le gouvernement de l'Alberta.

#### RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché s'entend du risque que les fluctuations des cours du marché, tels que les taux de change et les taux d'intérêt, aient des répercussions défavorables sur le bénéfice de l'Administration ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient. Les seuls risques de marché auxquels l'Administration est exposée sont le risque de change et le risque de taux d'intérêt, lesquels sont décrits ci-après.

#### RISQUE DE CHANGE

Le risque de change s'entend du risque que les fluctuations des cours de change aient une incidence sur les obligations financières de l'Administration. La monnaie fonctionnelle de l'Administration est le dollar canadien, ses achats et encaissements de revenus importants sont conclus en dollars canadiens, et ses emprunts à long terme sont contractés en dollars canadiens. La direction estime que le risque de change découlant de la conversion des monnaies est négligeable.

## NOTES ANNEXES

### AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

#### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt découle des fluctuations des taux d'intérêt. L'Administration est exposée au risque de taux d'intérêt du fait de la trésorerie qu'elle maintient dans des comptes productifs d'intérêts et des placements à court terme qu'elle détient. La trésorerie conservée dans ces comptes bancaires est hautement liquide et, par conséquent, les soldes de capital sont protégés sans égard aux variations des taux d'intérêt. Les placements à court terme portent intérêt à taux fixe durant toute la durée à courir jusqu'à leur échéance et, de ce fait, des variations des taux d'intérêt n'auraient pas d'incidence importante sur la juste valeur en raison de l'échéance rapprochée des placements.

Le risque de taux d'intérêt auquel l'Administration est exposée a trait à sa ligne de crédit d'exploitation (note 8), qu'elle maintient afin de disposer de liquidités tout en obtenant un rendement satisfaisant. La totalité de la dette à long terme de l'Administration (note 8) porte intérêt à taux fixe et, par conséquent, les fluctuations des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur les versements d'intérêts, mais peuvent en avoir une sur la juste valeur de la dette.

#### RISQUES SECTORIELS

Les risques sectoriels sont liés aux événements qui pourraient survenir au sein du secteur du transport aérien ou qui pourraient le toucher et qui pourraient avoir une incidence négative sur la demande pour le transport de passagers à l'aéroport international de Calgary (YYC) et donc sur les produits des activités ordinaires de l'Administration. Ces risques comprennent, entre autres, les suivants : la croissance démographique; les taux de chômage; la conjoncture économique; les mesures réglementaires et les modifications apportées aux lois; la stabilité du secteur du transport aérien; la capacité et la volonté des compagnies aériennes de fournir le service aérien; l'augmentation du coût des tarifs aériens; les conflits de travail; la disponibilité et le coût du carburant d'aviation; les frais d'assurance; la réglementation environnementale; l'exploitation du système de contrôle du trafic aérien; l'utilisation des télécommunications et des services de transport terrestre comme solution de rechange au transport aérien; les épidémies et les recommandations des organismes de santé à l'intention des voyageurs; la guerre et les attentats terroristes; la menace perçue d'attentats terroristes; ainsi que les mesures de sécurité additionnelles mises en oeuvre pour prévenir de tels attentats.

La pandémie de COVID-19 et la contraction économique qui en a résulté a eu, et devrait continuer d'avoir, un impact négatif important sur la demande de voyages aériens dans le monde. L'Administration a connu des baisses importantes de l'activité des passagers et des vols depuis mars 2020, par rapport aux périodes correspondantes en 2019. La direction continue d'analyser l'ampleur des conséquences financières de la COVID-19, qui sont et qui continuent d'être importantes. Bien que la durée totale et la portée de la pandémie de COVID-19 ne peuvent être connues pour le moment, l'Administration estime que l'épidémie n'aura pas d'incidence importante sur la viabilité financière à long terme de l'aéroport.

## 16 RÉMUNÉRATION ET DÉPENSES DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Conformément aux pratiques de gouvernance de l'Administration, et comme l'exige la loi de l'Alberta intitulée Regional Airports Authorities Act, l'Administration présente la rémunération et les dépenses de chacun des administrateurs, pris individuellement, ainsi que la rémunération et les dépenses de l'ensemble des dirigeants.

### A) RÉMUNÉRATION ET DÉPENSES DES ADMINISTRATEURS

	RÉMUNÉRATION ANNUELLE D ADMINISTRATEUR
Président du conseil de l'Administration non membre de la direction	80,0 \$
Président de comité	6,5
Administrateur (à l'exclusion du président du conseil de l'Administration)	12,0

Les jetons de présence aux réunions du conseil et de ses comités sont de 1,25 \$ par réunion en personne et 1 \$ en ligne. En avril 2020, en raison de la COVID-19, les administrateurs ont approuvé une réduction de 20 % des honoraires susmentionnés pour le reste de l'année.

## NOTES ANNEXES

### AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

Rémunération et dépenses totales pour 2020 pour chaque administrateur :

	RÉMUNÉRATION	CHARGES	TOTAL
Casey, Michael F. (président du conseil)	91,8 \$	– \$	91,8 \$
Abells Morissette, Jina**	4,1	–	4,1
Blom, David	23,1	–	23,1
Charron, Randy	21,9	–	21,9
Cormack, Don	31,3	–	31,3
Fraser, Wendelin A.*	19,8	–	19,8
Goertz, Andrea	19,7	0,1	19,8
Heffernan, Matthew	25,8	–	25,8
Hotchkiss, Richard J.*	16,0	–	16,0
Kennedy, Heather	31,1	–	31,1
King, Ken M.*	5,0	–	5,0
MacEachern, Grant B.	30,2	–	30,2
Midwinter, James	22,3	–	22,3
Minhas, Manjit**	9,2	–	9,2
Oldridge, Lisa	21,9	–	21,9
Robertson, Andrea	27,3	–	27,3
Scheibel, Phil	21,1	–	21,1
Schroeder, Sheldon**	10,0	–	10,0
Sigler, Murray	28,4	–	28,4
	<b>460,0 \$</b>	<b>0,1 \$</b>	<b>460,1 \$</b>

\* Mandat terminé en 2020

\*\* Nouvelle nomination en 2020

La rémunération totale du conseil en 2020 s'est établie à 460,1 \$ (673,2 \$ en 2019). Les dépenses engagées en 2020 par les administrateurs ont totalisé 0,1 \$ (2,1 \$ en 2019).

#### B) RÉMUNÉRATION ET DÉPENSES DES DIRIGEANTS

L'échelle salariale de base des dirigeants en 2020 était de 240 \$ à 459 \$ (253 \$ à 455 \$ en 2019). La rémunération totale versée aux dirigeants en 2020 s'est élevée à 3 639 \$ (3 348 \$ en 2019), ce qui comprend la rémunération et les indemnités versées à deux anciens dirigeants, qui ont quitté leurs fonctions en 2020. Les dépenses engagées en 2020 par les dirigeants ont totalisé 187 \$ (530 \$ en 2019).

## NOTES ANNEXES

### AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

## 17 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Certains des principaux dirigeants non membres de la direction exercent, au sein d'autres sociétés, des fonctions qui font en sorte qu'ils ont la capacité d'exercer un contrôle conjoint ou une influence notable commune sur ces sociétés et sur l'Administration. Au cours de l'exercice, les transactions entre parties liées décrites ci-après ont été conclues avec des personnes qui siègent au conseil d'administration de l'Administration. Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

David Blom agit en qualité de vice-président directeur, Finances de Carey Management Inc. (« Carey »). Carey loue des terrains auprès de l'Administration pour un bâtiment sur le site de l'Aéroport international de Calgary (YYC). En 2020, Carey a effectué des paiements locatifs de 1 499 \$ (1 499 \$ en 2019), qui sont inclus dans les produits à l'état du résultat net et de l'actif net. En 2020, les créances ne comprenaient aucun montant à recevoir de Carey (aucun montant en 2019).

Richard Hotchkiss agit en qualité de président et chef de la direction de Sunwest Aviation Ltd. (« Sunwest »). Sunwest loue des terrains de l'Administration afin de fournir de l'espace de hangar et des services aériens nolisés. En 2020, Sunwest a versé à l'Administration des paiements de 1 054 \$ relatifs à la location de terrains et aux frais aéronautiques (1 169 \$ en 2019), qui sont inclus dans les produits des activités ordinaires à l'état du résultat net et de l'actif net. En 2020, les créances comprenaient un montant de 386 \$ à recevoir de Sunwest (13 \$ en 2019). M. Hotchkiss a cessé d'être un administrateur en août 2020.

Sheldon Schroeder est le propriétaire majoritaire de Bow West Management Corp. (« Bow West »). Bow West loue un terrain de l'Administration à l'aéroport de Springbank. En 2020, Bow West a versé à l'Administration des paiements de 48 \$ relatifs à la location de terrains (47 \$ en 2019), qui sont inclus dans les produits des activités ordinaires à l'état du résultat net et de l'actif net. En 2020, les créances ne comprenaient aucun montant à recevoir de Bow West (aucun montant en 2019).

Ken King était vice-président du conseil d'administration des Flames de Calgary (les « Flames »). Les Flames ont établi un partenariat avec HMS Host en vue d'exploiter un restaurant sous la bannière des Flames. Ce restaurant a ouvert ses portes à l'aéroport international de Calgary en 2019. M. King a cessé d'être un administrateur en mars 2020.

## 18 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

	2020	2019
<b>A) INTÉRÊTS EN TRÉSORERIE PAYÉS ET REÇUS</b>		
Intérêts payés	33 146 \$	101 054 \$
Pénalité payée sur le remboursement anticipé de la dette à long terme	–	4 885
Produits d'intérêts reçus	329	779
<b>B) CHARGES D'INTÉRÊTS</b>		
Interest on long-term debt	99 643	97 988
Penalty on prepayment of long-term debt	–	4 885
Intérêts sur la facilité d'exploitation	757	–
Autres charges d'intérêts	501	26
	<b>100 901 \$</b>	<b>102 899 \$</b>

## NOTES ANNEXES

### AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

## 19 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

L'Administration peut faire l'objet de poursuites et de réclamations dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude le dénouement de ces poursuites et réclamations, la direction ne s'attend pas à ce que l'une ou l'autre des actions intentées ait d'importantes répercussions négatives sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de l'Administration.

En juin 2011, l'Administration a conclu une entente de sous-location et de licence de tunnel (l'« entente sur le tunnel ») avec la Ville de Calgary (la « Ville »). L'entente sur le tunnel, qui arrive à échéance le 29 juin 2072, exige que la Ville prolonge la voie Airport Trail vers l'est, à travers les terrains de l'aéroport et, notamment, construise, exploite et entretienne un tunnel associé sous la piste 17L-35R. Aux termes de l'entente sur le tunnel, l'Administration fournira sans frais à la Ville tous les terrains de l'aéroport dont elle a besoin. L'entente sur le tunnel prévoit également une entente de partage des coûts en ce qui concerne les futurs échangeurs le long de la voie Airport Trail aux intersections de 19th Street et de la voie Barlow Trail. La première phase concerne les échangeurs, qui amélioreront l'accès aux installations aéroportuaires. L'Administration a accepté de contribuer 20 000 \$ au coût de cette phase. La deuxième phase des échangeurs, ou des composantes de ceux-ci, sera construite lorsque les volumes de trafic de la première phase atteindront le niveau requis. L'Administration a convenu de payer alors la moitié du coût d'acquisition des terrains de tiers nécessaires et du projet de construction. Étant donné que la première phase de ces échangeurs est en cours de construction et que les terrains de tiers de la deuxième phase ont déjà été acquis, l'Administration a comptabilisé une charge de 22 450 \$ au cours de l'exercice à l'égard de ces obligations. L'Administration et la Ville négocient actuellement la contribution finale exigible. L'Administration continue d'avoir l'obligation de contribuer à la deuxième phase de la construction et aux coûts additionnels des terrains.

## 20 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Conformément aux dispositions de la Loi relative aux cessions d'aéroports, les bénéfices qui pourraient raisonnablement être considérés comme ayant été générés par des activités aéroportuaires ne sont pas assujettis à l'impôt sur le résultat fédéral ni provincial. La totalité du bénéfice déclaré pour 2020 et 2019 est considéré comme ayant été généré par des activités aéroportuaires et n'est donc pas assujetti à l'impôt sur le résultat.

